



Pernay, le 17 juin 2020

Madame, Monsieur,

Malgré l'assouplissement du protocole sanitaire, les règles relatives à la limitation du « brassage » des élèves entre classes et groupes sont maintenues.

Ceci ne nous permet pas de pouvoir assurer la garderie péri-scolaire dans ces conditions.

Quant à la restauration scolaire, elle se déroulera dans le restaurant scolaire sous forme d'un repas froid fourni par les familles.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,

PENINON Jean-Pierre